

Conditions Générales de Vente du site Web « Prevas Online »

Prevas.com

Avertissement

Vous venez de vous connecter sur le site www.prevas.com

Vous devez lire attentivement les dispositions qui vont suivre car elles constituent un contact établissant les conditions générales du Contrat d'Assurance « Responsabilité civile scolaire et Indemnités contractuelles »

Après avoir complété sa demande d'adhésion et procédé à sa validation, l'étudiant déclare accepter irrévocablement les présentes conditions générales.

Objet

L'interface Prevas étudiant <https://assurance-etudiant.prevas.ma> est un outil d'adhésion à distance **exclusivement** dédié aux étudiants de l'Université HASSAN II de Casablanca et des établissements y rattachés dans le cadre de la police d'assurance N° 500100 souscrite par l'Université Hassan II de Casablanca.

Définitions

- « Prevas Online » est un service en ligne accessible exclusivement à l'adresse : <https://assurance-etudiant.prevas.ma> , mis en place par Prevas, intermédiaire d'assurance régi par la loi n°17-99 portant code des assurances sous l'agrément N°**C275285712017780**.

-L' « Adhérent ou l'étudiant » représente toute personne physique ayant la qualité d'étudiant qui adhère au contrat d'assurance « Responsabilité civile scolaire et Indemnités contractuelles » qui renseigne elle-même ses informations et coordonnées sur Prevas online.

- Prevas, société à responsabilité limitée au capital de 1.000.000 dhs dont le siège social est sis 71, Bd d'Anfa Casablanca immatriculée au registre de commerce de Casablanca sous le numéro 258453, intermédiaire d'assurance régi par la loi 17-99 titulaire de l'agrément C275285712017780.

Prevas online, propose aux adhérents dûment inscrits à l'université HASSAN II de Casablanca qui le souhaitent de créer leur espace assuré en ligne. Prevas Online générera automatiquement un e-mail avec le mot de passe afin de permettre à son titulaire de visualiser à tout moment ses informations personnelles. Le titulaire de l'espace assuré peut réclamer à sa discrétion un nouveau mot de passe qui lui sera également généré automatiquement par e-mail.

Avant l'adhésion définitive et le paiement, l'étudiant a la possibilité de modifier ses informations personnelles.

-Déclaration de l'adhérent

L'adhérent déclare d'une manière irrévocable que toutes les informations qu'il fournit à Prevas sont exactes.

Ces informations sont nécessaires à l'acceptation de l'adhésion et à sa validité qui peut être frappée de nullité, sans préjudice pour Prevas, dès lors qu'une erreur ou omission dans la déclaration de l'adhérent, même commise de bonne foi a pour conséquence de dénaturer l'appréciation du risque assuré.

Une fausse déclaration intentionnelle entraîne de plein droit la nullité de l'adhésion au contrat d'assurance.

En cas d'erreur dans ses déclarations ou modification des informations personnelles constatée après finalisation de l'adhésion, l'adhérent s'engage à communiquer les informations exactes via un courrier recommandé ou à travers les formulaires de demande de modification de Prevas online qui après étude pourra accéder ou rejeter la demande.

Conclusion du contrat et prix

-L'adhérent inscrit ses coordonnées sur le formulaire en ligne disponible sur le site Prevas, prend connaissance du contrat et accepte les conditions contractuelles en cochant les cases prévues à cet effet

-Après validation par l'adhérent, Prevas online génère un mail spécifiant le mot de passe et permettant de visualiser la situation de la demande d'adhésion

-L'adhérent procède au paiement de la prime au moyen de l'un des modes de paiement définis par Prevas online. L'adhésion est dès lors acceptée

- Une fois le paiement effectué, un nouveau mot de passe est généré à l'adhérent, et le certificat d'adhésion est généré automatiquement et transmis de l'étudiant par e-mail.

Modes de paiement

Pour régler sa commande (prime d'assurance), l'adhérent choisira le moyen de paiement parmi ceux proposés par Prevas online au niveau de la demande d'assurance (proposition).

Deux options sont proposées :

- Paiement par carte bancaire marocaine (Visa, Mastercard,...)
- En espèces dans les agences Wafacash

Confidentialité des données

Les informations demandées sont nécessaires au traitement des demandes d'adhésion et sont traitées de manière confidentielle. Chaque adhérent dispose d'un droit de rectification relatif aux données le concernant avant la finalisation de l'adhésion.

Prevas s'engage à respecter la confidentialité des données personnelles communiquées par les adhérents sur le site internet et à les traiter dans le respect de la loi n°09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, promulguée par le Décret n°02-09-165 du 21 juin 2009.

Prevas informe l'adhérent que ces données seront utilisées par ses services internes :

- Pour le traitement de la commande de l'adhérent,
- Pour renforcer et personnaliser la communication notamment par l'envoi de newsletters, d'offres spéciales et d'e-mails spéciaux dans le cadre de la personnalisation du site en fonction des préférences de l'adhérent.
- Pour assurer la livraison des commandes par ses prestataires, certains aspects du service après-vente, et pour réaliser des enquêtes de satisfaction.
- De même, Prevas pourra être amenée à communiquer ces données pour répondre à une injonction des autorités légales.

Livraison « Assurance Responsabilité civile scolaire et Indemnités contractuelles »

Suite au paiement de la prime spécifiée dans le contrat, l'adhérent recevra par retour le certificat d'adhésion dûment établi par la compagnie d'assurance :

- Par email
- Au niveau de l'espace étudiant

Conditions de rétractation

Conformément à l'article 36 de la loi 31-08 ,l'assuré a le droit d'exercer son droit de rétractation dans un délai de 7 jours suivant la date de sa commande si la date d'effet choisie est espacée d'une semaine de la date de souscription.

Si la date d'effet choisie par l'assuré est espacée de moins d'une semaine de la date de la commande, l'assuré ne peut exercer son droit de rétractation.

Dans tous les cas, le paiement de la prime par l'adhérent fait foi d'acceptation du contrat. Il n'existe aucune possibilité pour l'adhérent de se rétracter lorsque la prime est réglée.

Gestion des sinistres

A la survenance d'un sinistre, l'étudiant doit en informer la faculté dans un délai de 24 heures suivant la date de survenance.

La faculté se chargera d'accomplir les démarches suivantes :

1. Transmettre dans un délai de 48 heures une déclaration de sinistre à Prevas sur papier entête, précisant les causes et circonstances exactes, et cachetée et signée par le Directeur de la faculté ou la personne habilitée ;

Les déclarations de sinistre peuvent être acheminées en premier lieu par e-mail à l'adresse suivante : sinistre@prevas.ma

2. Envoyer à Prevas dès réception de la part de l'étudiant, les documents ci-après :

- L'original du certificat de constatation décrivant la nature des lésions
- Les originaux des justificatifs des frais médicaux et d'hospitalisation dûment acquittés avec précision du numéro de CNE
- L'original de la prescription médicale y compris des PPV et Prospectus et la facture de règlement
- L'original du certificat de guérison avec précision du taux d'IPP

Pour toute demande d'information concernant le suivi de votre dossier sinistre, le département sinistre de PREVAS est joignable :

- Par e-mail : sinistre@prevas.ma
- Par téléphone (LG) : 0522 020 900
- Par téléphone (LD) : 0522 020 961

Preuve des transactions payées par carte bancaire

Les données enregistrées par Maroc Télécommerce SA (ou autre) sur la plateforme Maroc Télécommerce (ou autre) pour le compte de Prevas constituent la preuve de l'ensemble des transactions commerciales passées entre l'adhérent et Prevas

Force majeure

Prevas n'est tenue à l'exécution de ses obligations que dans la mesure où aucun événement de force majeure ne vient les entraver.